

# DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

**SIED 70**

**Syndicat intercommunal d'énergie  
du département de la Haute-Saône**

**SEANCE DU 30 MARS 2022**

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Dates de convocation et d'affichage : **11 février 2022**

**PRESENTS : (11 membres)**

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Jean-Luc BRULE.

**ABSENTS EXCUSÉS : (2 membres)**

Messieurs Ludovic TABIS, Patrick NECTOUX.

**ABSENTS NON EXCUSÉS : (4 membres)**

Madame Magalie ROSE, Messieurs André MARTHEY, Frédéric GUIBOURG, Jean-Noël CHAMBON.

**A DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)**

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

**VOTE :**

Votants : 11 ; pour : 11 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Daniel NOURRY.

## DELIBERATION N°9

Monsieur le Président rappelle au Bureau syndical la délibération n°10 du 13 janvier 2021 par laquelle il avait décidé de subventionner les Simulations Thermiques Dynamiques (STD) à hauteur de 75 % compte tenu du financement de 50% obtenu via le programme ACTEE. Ce dispositif a été approuvé pour une durée de 2 ans.

Cette prestation est proposée aux communes et EPCI qui en font la demande au travers d'un marché à bons de commande relatif aux audits énergétiques.

Afin de permettre aux collectivités de profiter des prestations de ce marché, il est nécessaire de recourir à une délégation de maîtrise d'ouvrage dont les modalités sont définies dans le projet de convention que présente Monsieur le Président.

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** les modalités de mise en œuvre de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les Simulations Thermiques Dynamiques dans les conditions indiquées dans le projet de convention présenté par Monsieur le Président.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20220330-DEL189BU300

2) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

*P J : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une simulation thermique dynamique.*

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*

*Jean-Marc JAVAUX*



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20220330-DEL IB9BU300